

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN



Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 30 octobre 2024

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	27

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 octobre

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Présents : ALARY Isabelle, COLLIN Nathalie, FONVIEILLE Liliane, GAILLAC Patrick, GONTIER Chantal, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, MONTEILLET Mathieu, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, ROBERT Florence, ROQUES François, VILETTES Max, ZION Philippe, DE OLIVEIRA Katy, TKACZUK Jean.

Date d'Affichage : 24 octobre 2024

Absents excusés (pouvoirs) :

DAVID Laurent donne pouvoir à ROBERT Florence
FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à VILETTES Max
PELEGRY Jean-Bernard donne pouvoir à ROQUES François
SALANDIN Didier donne pouvoir à GAILLAC Patrick
THIEBAUD Béatrice donne pouvoir à LHERM Maryline
ORIOU Clarisse donne pouvoir à DE OLIVEIRA Katy
VEYRIES Laurent donne pouvoir à TKACZUK Jean

N° 42-2024

Secrétaire : ROBERT Florence

Finances – Association Ouest Tarn Handball – Subvention exceptionnelle

La saison 2023-2024 a été particulièrement réussie pour les équipes de l'association Ouest Tarn Handball, avec notamment les séniors masculins qui atteignent le niveau régional « Excellence », qui est l'antichambre du Pré national, et l'équipe 18 masculine qui monte d'une division. L'équipe séniors féminines se maintient brillamment au niveau pré national, ce qui fait de la filière féminine du club la meilleure du département.

En point d'orgue de cette année de succès, deux équipes ont été sélectionnées pour un tournoi international au Portugal, à Maia : les 18 masculins et les 13 féminines. Ces deux équipes ont été les seules du Tarn à se rendre à ce tournoi et ont donc eu la lourde tâche de défendre les couleurs du département face à des équipes venues du monde entier.

Pour faire face aux frais engendrés par un tel voyage, l'association a sollicité la commune afin de lui apporter un soutien financier.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Ouest Tarn Handball dans le cadre de l'organisation du voyage pour participer au tournoi international se déroulant à Maia, Portugal.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 4 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT

Le Maire,

Maryline LHERM



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.